



Année scolaire 2023-2024

## **BTS Services et Prestations Secteurs Sanitaire et Social (SP3S) en alternance**

Bac +2 en alternance - Diplôme délivré par l'Éducation Nationale (niveau 5)  
Titre [RNCP 5297](#)

### Métiers visés :

Gestionnaire conseil, Assistant médical, Assistant de service social, Assistant au délégué à la tutelle, Conseiller d'action sociale, Coordinateur d'activités sociales, Responsable de secteur...

### Objectifs de la formation / Compétences visées :

- Accueillir et orienter le public demandeur vers les services et prestations.
- Analyser les besoins du public.
- Informer et communiquer l'accès aux droits.
- Organiser et gérer la mise en œuvre de services et prestations.
- Contribuer au système d'information et promouvoir les activités de son établissement,
- Élaborer un projet d'intervention auprès des publics,
- Concevoir des actions pour le service, la structure.

### Prérequis :

- Avoir entre 16 et 29 ans ou plus pour les personnes en situation de handicap (RQTH) et les sportifs de haut niveau.
- Il est nécessaire d'avoir obtenu le BAC (toutes options) ou une certification de niveau 4.

### Modalités et délais d'accès pour l'entrée en formation :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : *article L.6222-12* du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

### Durée

24 mois – 1 100 à 1 350 heures de formation.

### Le titulaire du BTS Services et prestations dans les secteurs sanitaire et social terminera ses deux années avec :

- La connaissance des institutions et réseaux.
- La connaissance des publics.
- La connaissance des prestations et des services.
- Les techniques de l'information et de la communication.
- Le sens des relations de travail et gestion des ressources humaines.
- Les techniques de gestion administrative et financière.

## Suite de parcours et/ou insertion professionnelle :

Le BTS SP3S vise principalement l'entrée dans la vie active. Cependant, les titulaires munis d'un bon dossier et d'une mention à l'examen peuvent poursuivre leurs études en licence professionnelle (bac+3) du champ sanitaire et social.

Les débouchés de cette formation (si certification) sont :

- Gestionnaire conseil.
- Assistant médical.
- Conseiller d'action sociale.
- Responsable de secteur en service d'aide à domicile.

## Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et contrôles en cours de formation (*pour les UFA habilités à les faire passer en interne*).

## Validation :

Diplôme : BTS « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social »  
Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

## Coût de la formation :

Pour 12 mois : 6 500 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

*Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :*

*Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).*

*Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.*

*Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »*

*Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.*

## Rémunération pendant la formation :

L'alternant sera rémunéré, au minimum, suivant la grille légale applicable suivant la nature de son contrat :

### Pourcentage sur la base de 35 heures

RÉMUNÉRATION	MOINS DE 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET +
1ÈRE ANNÉE	27% DU SMIC 461,51 €	43% DU SMIC 734,99 €	53% DU SMIC 905,92 €	100% DU SMIC 1 709,28 €
2ÈME ANNÉE	39% DU SMIC 666,62 €	51% DU SMIC 871,73 €	61% DU SMIC 1 042,66 €	100% DU SMIC 1 709,28 €
3ÈME ANNÉE	55% DU SMIC 940,10 €	67% DU SMIC 1 145,22 €	78% DU SMIC 1 333,24 €	100% DU SMIC 1 709,28 €
MENTION COMPLÉMENTAIRE CAS PARTICULIERS DE FORMATIONS EN 1 AN OU MOINS*	BASE DERNIÈRE ANNÉE MAJORÉE % + 15 POINTS	BASE DERNIÈRE ANNÉE MAJORÉE % + 15 POINTS	BASE DERNIÈRE ANNÉE MAJORÉE % + 15 POINTS	100% DU SMIC 1 709,28 €

### Accessibilité handicap :

L'UFA Notre Dame d'Annav est un établissement inclusif, qui a mis en place un accompagnement spécifique dans ce domaine. Venez à notre rencontre pour parler de vos besoins spécifiques (financiers, handicaps...).

Le Chef d'Établissement, personne ressource handicap, sera à votre écoute.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : [handicap@jeanbosco.fr](mailto:handicap@jeanbosco.fr)

Service mobilité du CFA Jean Bosco : [mobilite@cfa jeanbosco.fr](mailto:mobilite@cfa jeanbosco.fr)

### Taux de la dernière session de formation :

Indicateurs de réussite pour la session 2023 : 57,14 %

### Notre Valeur Ajoutée :

L'UFA Notre Dame d'Annav est un établissement privé catholique. Doté de nombreuses valeurs telles que la simplicité, le partage, l'audace, la confiance, la proximité, la sérénité, la liberté et l'adaptabilité, nous développons ensemble nos richesses dans le but de s'épanouir tout en apprenant. L'écoute et l'entraide sont mis en avant pour mener à bien nos projets.

La convivialité fait de nous une communauté soudée à l'écoute de chacun.

Tous les moyens sont mis en place pour assurer votre réussite professionnelle !

L'apprentissage permet de former des jeunes au fonctionnement de votre structure pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité.

### QUI CONTACTER ?

**UFA Notre Dame D'Annav**

**15 place du Concert – 59000 Lille**

**Lucas GAMMELIN – Chargé de développement commercial**

**Tél : 03.20.55.17.75 – Mail : [lgammelin@notredamedannay.fr](mailto:lgammelin@notredamedannay.fr)**

**Valérie SANTRAINE - Responsable UFA**

**Tél : 03 20 55 34 35 - Mail : [ufa@notredamedannay.fr](mailto:ufa@notredamedannay.fr)**